

DÉCLARATION DE M. RANJEVA

J'ai voté en faveur du dispositif de l'ordonnance en raison du paragraphe 76: un règlement définitif de toutes les questions soumises à la Cour, qui intervient dans les plus brefs délais et dont la conduite de la procédure bénéficie, à cette fin, de la pleine coopération des Parties est la plus appropriée des mesures conservatoires.

(Signé) Raymond RANJEVA.
